

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	15.06.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-153		
	Nature	5.6		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 24 DU 15.06.2026
20 questions numérotées 2026-137 à 2026-156

DELIBERATION

CONSTITUTION DE LA SEM CED NORMAND'INNOV

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour les questions n° 2026-142 et n° 2026-143, présidées par Laurent BEAUVAIS.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Jérémy PREVOST (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – José COLLADO (FA) – Jean-François BRISSET (FA) – Tâm NGUYEN (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absents : Alain LANGE et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2026-137 à 2026-141	8	8
	2026-142 et 2026-143	7	7
	2026-144 à 2026-156	8	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
09.06.2026	10 H 05	Jacques FORTIS	12 H 45	22.06.2026	24.06.2026

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	24	15.06.2026	N° d'ordre	N° délibération
				17	2026-153

OBJET	CONSTITUTION DE LA SEM CED NORMAND'INNOV
-------	--

SR/EA

Chers collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants.

Vu le code de commerce.

Par délibération n° 2024-73 en date du 16 septembre 2024, ont été approuvés les principes de gestion future du Centre d'Essais Dynamiques (CED) à la suite de l'étude du Cabinet Calia, avec un mode de gestion déléguée pour en assurer le portage, en privilégiant deux options, la SEM ou la SEMOP.

Par délibération n° 2025-81 en date du 7 février 2025, ont été approuvés la création de la Régie du CED Normand'Innov et les statuts régissant cette régie dotée de la seule autonomie financière applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, dans le cadre d'une phase transitoire pour l'exploitation et la gestion du CED. Ainsi, depuis le 20 mars 2025, le Centre d'Essais Dynamiques est géré et exploité dans le cadre d'une Régie Autonome.

Par délibération n° 2026-134 en date du 2 février 2026, a été approuvée la poursuite du processus pour aboutir à la création d'une SEM en juillet 2026.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver la création de la SEM CED NORMAND'INNOV ayant notamment pour objet la gestion et l'exploitation des activités d'essais « crash test et vibratoire » du CED Normand'Innov, ainsi que le développement de tout service associé contribuant à la valorisation et au rayonnement du site.

La création d'une SEM permet de bénéficier :

- d'un cadre juridique éprouvé, associant capitaux publics majoritaires et apports privés, garantissant à la fois le contrôle de l'intérêt général et la dynamique entrepreneuriale nécessaire au développement du site ;
- d'une agilité décisionnelle inhérente à la forme de société anonyme, propice à l'adaptation rapide aux évolutions du marché et aux besoins des clients industriels ;
- d'une capacité à mobiliser des compétences et des ressources privées complémentaires.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	15.06.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-153		
	Nature	5.6		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

Les principales caractéristiques de la SEM CED NORMAND'INNOV sont ainsi les suivantes :

Objet

La SEM CED NORMAND'INNOV a pour objet :

- L'exploitation d'infrastructures dédiées aux essais dynamiques, notamment aux essais de type crash test, vibratoire, acoustique et de tenue aux séismes, ainsi qu'à l'analyse et à la caractérisation des matériaux, incluant la mise à disposition de plateformes collaboratives au bénéfice d'acteurs publics et privés de tous secteurs d'activité ;
- La réalisation de tests et d'essais sur tout type d'équipements, matériaux, composants ou systèmes, notamment dans les domaines de l'automobile, de l'aéronautique, du ferroviaire, de la défense, de l'industrie et des nouvelles technologies, ainsi que l'aide au développement de procédés liés à leur conception, fabrication, mise en œuvre et utilisation ;
- Le support à l'agrément, à l'homologation et à la certification d'équipements, de produits et de services, ainsi que la participation à la définition de normes et conditions de certification auprès de toute organisation institutionnelle ou privée, nationale ou internationale ;
- La conception, le développement, la production et la distribution d'outils de mesure, de conduite et de modélisation, ainsi que toute activité de recherche et développement s'y rattachant, notamment dans les domaines de l'endurance vibratoire et climatique, de l'acoustique, de la caractérisation des matériaux et de la mécanique des structures ;
- Les activités de formation, les activités événementielles et la publication, sur tout support, d'informations, notes et avis techniques, dans le respect des obligations de confidentialité contractuellement assumées envers ses clients.

À ce titre, la Société est habilitée à conduire toute opération concourant au bon fonctionnement et au développement des activités d'essais, y compris la gestion des infrastructures, l'entretien et la modernisation des équipements, ainsi que la commercialisation des prestations auprès des clients et partenaires industriels.

La Société peut procéder à toute acquisition, gestion, portage et cession de biens mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, ainsi qu'à la réalisation de travaux nécessaires à la sécurisation, à la modernisation ou à la valorisation des équipements et installations.

Elle peut également assurer la conception, la réalisation, l'entretien et la gestion de tout équipement ou infrastructure relevant de son objet, lorsque ceux-ci s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques locales confiées par ses actionnaires publics.

À cet effet, la Société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations compatibles avec cet objet et contribuant à sa réalisation.

Conformément aux dispositions applicables aux SEM, le capital serait majoritairement détenu par le Syndicat Mixte Normand'Innov, garantissant ainsi la stabilité du projet et la continuité de l'intérêt public.

Actionnariat et capital social

Il est proposé que la SEM soit constituée entre le Syndicat Mixte Normand'Innov et la SAS Expliseat, ayant manifesté son intérêt pour participer à cette structure, en qualité d'actionnaires.

Le capital social de la Société serait fixé à un montant de 200.000 euros, réparti comme suit :

Actionnaire	Montant souscrit (€)	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Syndicat Mixte Normand'Innov	101.000 €	1 010	51 %
SAS Expliseat	99.000 €	990	49 %

Lors de la constitution de la SEM, les actionnaires procéderont à un apport en numéraire libéré en totalité, soit 101.000 € pour le Syndicat Mixte Normand'Innov.

Gouvernance

La SEM sera administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres, dont 3 élus représentant le Syndicat Mixte.

La durée de la société sera fixée à 99 ans.

La dénomination sociale proposée est SEM CED NORMAND'INNOV.

En outre, les actionnaires de la SEM signeront un pacte d'actionnaires afin de clarifier les règles de fonctionnement, faciliter la gestion et prévoir les évolutions financières et actionnariales de la SEM.

Le projet définitif de statuts constitutifs de la SEM ainsi que le projet de pacte d'actionnaires sont joints en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** le projet de statuts constitutifs de la SEM CED NORMAND'INNOV, annexés à la présente délibération.
- 2 – DECIDER** de souscrire une participation au capital de ladite SEM à hauteur de 101.000 euros, correspondant à 1 010 actions de 100 euros, chacune entièrement libérée lors de la constitution.
- 3 – INSCRIRE** cette somme au budget syndical, chapitre 26 compte 261.
- 4 – DESIGNER** Sophie GAUGAIN comme représentant du Syndicat Mixte à l'assemblée générale constitutive, avec tous pouvoirs pour signer les statuts constitutifs, le pacte d'actionnaires et les formalités nécessaires à la création de la société.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	15.06.2026	Folio n°	
	Délibération	2026-153		
	Nature	5.6		
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE				

- 5 – DESIGNER** Sophie GAUGAIN, Jérémy PREVOST, Jérôme NURY pour assurer la représentation de la collectivité en qualité d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société SEM CED NORMAND'INNOV.
- 6 – DESIGNER** Sophie GAUGAIN pour assurer la représentation du Syndicat Mixte au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société SEM CED NORMAND'INNOV.
- 7 – AUTORISER** Sophie GAUGAIN à porter la candidature du Syndicat Mixte à la présidence du conseil d'administration de la société SEM CED NORMAND'INNOV et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.
- 8 – AUTORISER** ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration.
- 9 – AUTORISER** Madame la Présidente du Syndicat Mixte Normand'Innov à mettre en oeuvre et à signer tous les actes utiles à cette décision et les documents nécessaires à leur mise en œuvre.
- 10 – DONNER** tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Présidente,

Sophie GAUGAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260615-2026-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026
Publication : 24/06/2026